



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet immobilier d'activités économiques et de logements à Palaiseau (91)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCI SL SACLAY LAB

Raison sociale

SCI SL SACLAY LAB

N° SIRET

52884196800035

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☒ Madame

Nom

PLAINO

☐ Monsieur

Prénom(s)

Catalina

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B, 1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le lot N1.8 Danone s'inscrit dans le perimetre de la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique, operation d'amenagement conduite par l'EPA Paris-Saclay sur la commune de Palaiseau (91), et plus largement au sein de l'Operation d'Interet National (OIN) Paris-Saclay. Le site fait l'objet d'un deploiement operationnel en deux tranches distinctes. Le site fait l'objet d'un deploiement operationnel en deux tranches distinctes. La presente demande d'examen au cas par cas porte exclusivement sur le perimetre de la Phase 1, soit une surface globale d'environ 90 000 m², developpee prioritairement sur le secteur du front de gare. Certains documents graphiques annexes presentent, a titre indicatif, la vision du projet global incluant la Phase 2 (tranche ulterieure de 20 000 a 25 000 m² environ). Cette phase sera engagee dans un second temps, en fonction de la maturite des opportunités de developpement (demandes « cle en main » ou precisions sur la programmation). Ce phasage permet une approche progressive et maitrisee du developpement du site. L'etude de trafic jointe au dossier porte sur le perimetre de la Phase 1. L'engagement de la Phase 2 fera l'objet d'une mise a jour dediee de cette etude, afin d'évaluer l'impact cumule du projet dans son ensemble. Le site correspond a l'ancien centre de

4.2 Objectifs du projet

Le projet de restructuration du site Danone, situe RD 128 a Palaiseau (91), s'inscrit dans le perimetre de la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique, operation conduite par l'EPA Paris-Saclay, et plus largement au sein de l'Operation d'Interet National (OIN) Paris-Saclay. Il participe a ce titre aux objectifs de transformation du plateau de Saclay en campus urbain mixte, dense et connecte a la metropole parisienne. La premiere phase comporte 90 000 m² SDP repartis en sept ilots : environ 12 000 m² de logements etudiants pour le lot N1.8.E1, 48 750 m² de bureaux dont 25 250 m² d'activite type laboratoire / recherche, 3 000 m² d'hotellerie et 1 000 m² de commerces et de services, pour un effectif theorique total de 2 418 usagers conformement a la base des ratio s de conversion etablis dans le cadre de l'etude d'impact de la ZAC. A l'échelle du secteur, le projet vise a muter un site d'activite de recherche industrielle, le site DANONE, aujourd'hui partiellement vacant en un ensemble urbain programmatiquement diversifie - bureaux, laboratoires, logements etudiants, services - en coherence avec la programmation globale de la ZAC issue du dossier de realisation modificatif n°2 (mars 2019), et en anticipation de la mise en service de la gare de la ligne 18 du Grand Paris Express a

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Comme énoncé précédemment, le site fait l'objet d'un déploiement opérationnel en deux tranches distinctes. Les travaux de terrassement et de construction des sept îlots du lot N1.8 (bureaux, laboratoires, logements étudiants, hôtellerie, commerces) seront conduits par phases, dans le cadre du règlement de chantier de la ZAC qui comporte une section Qualité environnementale (2019) visant à limiter les nuisances (bruit, vibrations, émissions lumineuses, poussières). Une étude déblais/remblais sera réalisée dans le cadre du permis d'aménager ; les déblais feront l'objet d'un mode de gestion spécifique (tri, traitement, élimination) déterminé à l'issue du diagnostic PEMD, avec un objectif élevé de valorisation des terres excavées via des plateformes de stockage mutualisées. Compte tenu de la présence actuelle et passée d'ICPE, une attestation ALUR sera produite pour garantir la compatibilité entre l'état des sols et les futurs usages avant l'engagement des travaux. Le bâtiment existant sera entièrement démolé afin de permettre la réalisation d'un projet immobilier pleinement intégré aux ambitions de transformation du secteur. Construit à l'origine par Danone pour accompagner ses propres activités, le site a été libéré par l'entreprise fin 2022, celle-ci ayant choisi de regrouper ses équipes dans un nouveau bâtiment conçu pour répondre à l'évolution de ses modes de fonctionnement. Construit à l'origine par Danone pour accompagner ses propres activités, le site a été libéré par l'entreprise fin 2022, celle-ci ayant choisi de regrouper ses équipes dans un nouveau bâtiment conçu pour répondre à l'évolution de ses modes de fonctionnement. Le dernier occupant actuel, Lynred, quittera à son tour les locaux courant 2027. Plusieurs

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En exploitation, la phase 1 du site accueillera un programme mixte de 90 000 m² SDP répartis en sept îlots : environ 12 000 m² de logements étudiants pour le lot N1.8.E1, 48 750 m² de bureaux dont 25 250 m² d'activité type laboratoire / recherche, 3 000 m² d'hôtellerie et 1 000 m² de commerces et de services, pour un effectif théorique total de 2 418 usagers. La Phase 2 qui concerne l'îlot N1.8.B n'est pas étudiée à ce stade. L'engagement de la Phase 2 fera l'objet d'une mise à jour dédiée de cette étude, afin d'évaluer l'impact cumulé du projet dans son ensemble. Les bâtiments neufs viseront des certifications environnementales (BREEAM) et s'inscriront dans les objectifs de la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique. Afin de limiter les impacts liés aux démolitions (émissions de carbone, production de déchets et nuisances pour les riverains), plusieurs mesures seront mises en œuvre : - Diagnostic PEMD et gestion des déchets : identification des filières de valorisation avec, notamment, le réemploi des bétons concassés sur site, le recyclage des matériaux inertes (métaux, vitrages) et l'orientation des autres déchets vers des filières de recyclage adaptées. - Diagnostic ressources : réemploi ou reconditionnement des matériaux et équipements (mobiliers, cloisons, réseaux, faux plafonds, équipements techniques) sur site ou via des filières spécialisées de réutilisation et de seconde main. - Charte de chantier à faibles nuisances : mise en œuvre de mesures visant à limiter les nuisances (bruit, poussières, trafic), maîtriser les consommations, assurer une gestion adaptée des produits polluants et informer les riverains tout en sensibilisant les intervenants.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les bâtiments existants feront l'objet d'un permis de démolir intégré dans le permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Assiette : 53 000 m ² ; SDP : 90 000 m ² ; toitures végétalisées : 50 % ; pleine terre : 12 185 m ² (34,7 %) ; bassins/noues : 6 529 m ² ; 154 arbres ; hauteur max. : R+4 ; stationnement : 982 places.	(Assiette de l'opération, environ 53 000 m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Non concerne.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Il n'y a aucune Zone Naturelle d'Interet Floristique et Faunistique (ZNIEFF) a proximite du site ni d'Espace Naturel Sensible (ENS). Les ZNIEFF les plus proches sont : - la ZNIEFF de type I « Zone humide de la mare des pins » situee a environ 3 km au sud-ouest du secteur de projet. - la ZNIEFF de type II « Foret de Verrieres » situee a environ 4 km au nord-est du secteur de projet. Trois
En zone de montagne ?	☐	☒	Sans objet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site concerne par l'emplacement du projet ne fait pas l'objet d'un Arrete Prefectoral de Protection de Biotope (APB). L'APB le plus proche du secteur est situe a 3 500 m au nord-est (Orobranche pourpree).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Sans objet.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Deux Reserves naturelles regionales sont situees dans un rayon de 10 km : les six sites de « Val de Coteaux de Saint-Remy » au sud-ouest et le « Bassin de la Bievre » au nord est du secteur.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le secteur de projet n'est pas directement concerné par une infrastructure classée. La RD36 située à x m au nord du secteur est cependant classée de 3ème catégorie sur sa portion liaison A10- rd128 et de 4ème catégorie sur le tronçon RD128- limites communales Palaiseau/Vauhallan. Toutefois, le secteur de projet n'apparaît pas comme soumis aux bruits occasionnés par ces voiries dans les
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site ne comprend aucun bien inscrit au patrimoine ou de monument historique. Dans un rayon 4 km se trouvent 4 périmètres de protection de monuments. Des sites classés et inscrits sont également présents aux alentours. Se trouvent ainsi : les sites classés de la Vallée de la Bièvre et du Domaine de Launay et le site inscrit de la Vallée de la Chevreuse.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le secteur de projet a fait l'objet d'une étude de caractérisation des zones humides en juin 2024. A l'issue de l'étude, 0,44 hectares de zone humide ont été identifiés selon les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 fixant les critères de délimitation des zones humides. La zone humide délimitée est située au nord-ouest du périmètre.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Palaiseau est couverte par le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la vallée de l'Yvette approuvé le 26 septembre 2006 qui identifie des risques d'inondation forts au sud de la commune liée à la
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Palaiseau est couverte par le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la vallée de l'Yvette, approuvé le 26 septembre 2006.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site du projet ne comprend pas de site BASIAS ou BASOL dans son périmètre. Le site BASIAS encore en activité le plus proche est le site du Domaine de Corbeville situé à 900 m au sud-ouest du projet (Annexe 8). En raison des activités de laboratoire exploitées par la société Danone et du classement du site en ICPE, une attestation ALUR sera fournie au dépôt du permis d'aménager
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le secteur de projet se trouve sur les deux nappes superposées : - Nappe superficielle (limons des plateaux et argiles à meunières) qui ne constitue pas un réservoir exploitable pour des besoins en eau souterraine. - Nappe des sables de Fontainebleau. Il s'agit de la nappe aquifère principale. Le projet ne prévoit pas de prélèvements dans cette nappe. Le secteur est situé en zone de vulnérabilité
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La commune n'est pas concernée par un périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un site inscrit. Le site inscrit le plus proche est à Vallée de la Chevreuse, site localisé à 600 m au sud du projet (cf. Annexe 7).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe a proximite d'une zone Natura 2000. Le site le plus proche correspond au site Natura 2000 - Directive Oiseaux du « Massif de Rambouillet » (FR1112011), classe par arrete en date du 25 avril 2006. Il s'agit d'un site polynucleaire reparti sur 36 communes, pour une surface totale d'environ 17 110 hectares. Sa portion la plus proche se situe a environ 7 km a l'ouest du
D'un site classé ?	☐	☒	La ville de Palaiseau ne comprend pas de site classe. Le site classe le plus proche est la Vallee de la Bievre a 500 m au nord du projet (Voir Annexe 7).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet engendrera des prelevements de volume usuel d'un quartier a destination d'activites tertiaires. La quantite d'eau a destination d'AEP est developpee a la question adequation du projet avec les ressources disponibles. Il sera alimente en eau potable de la meme maniere que la commune par des captages dans la Seine, traites dans l'usine de Choisy-le-Roi.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les limites naturelles du plateau de Saclay definissent un systeme aquifere constitue des deux nappes superposees reposant sur un substratum, constitue des Marnes a huitres et des Marnes vertes. Ces deux nappes sont les suivantes : - Nappe superficielle (limons des plateaux et argiles a meulieres). - Nappe des sables de Fontainebleau. Le site de projet est site sur le bassin versant de la Bievre. Aucun drainage et/ou modification
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Une etude deblais / remblais sera realisee dans la cadre du permis d'amener. Les deblais feront l'objet d'un mode de gestion specifique (tri, traitement, elimination) determine a l'issue du diagnostic PEMD. De maniere generale, la maitrise d'ouvrage s'engage a respecter les mesures prises dans le cadre de l'etude d'impact du secteur (limiter les deblais et remblais en optimisant le
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Une etude deblais / remblais sera realisee dans la cadre du permis d'amener. Aucune terre excavee ne sera importee.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'eau distribuée à Palaiseau provient de l'usine de Choisy-le-Roi et est issue des eaux de la Seine. Le service est assuré par le SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile-de-France). Cette usine produit en moyenne 302 millions de litres d'eau par jour pour alimenter environ 1,6 million d'habitants répartis sur 45 communes. En cas de besoin, sa capacité peut être portée à 600 millions de litres par jour. En 2022, elle a traité 2 200 717 m³ d'eau.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Un diagnostic écologique 4 saisons a été produit par ECO-SPHERE en 2025 suivi d'un note des mesures ERC-A, produite en juillet 2026 par TRANS-FAIRE. La strate arborée sera majoritairement supprimée dans le cadre du projet. Le plan masse prévoit toutefois la replantation de 154 arbres. La zone humide existante est conservée. La création de noues paysagères en périphérie constituera une zone tampon favorable à sa préservation.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Non concerné.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'est pas à l'origine de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes, le secteur étant déjà artificialisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	1 ICPE est située sur le secteur de projet. Il s'agit de l'activité gérée par l'exploitant Lyndred et SCI Saclay Lab. La cessation totale de l'activité est prévue pour mener à bien le projet de restructuration du secteur Danone. Des lors et conformément aux dispositions réglementaires, des attestations de conformité du site avec les futurs usages seront produites (ATTES ALUR par le propriétaire et ATTES ACAD par l'exploitant). Dans le cadre du projet, la commune de Palaiseau a engagé une démarche de concertation avec les riverains pour la mise en œuvre de la ZAC.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le secteur de projet est concerné par un risque fort d'aléa retrait-gonflement des argiles. Le secteur n'est pas directement concerné par un risque de débordement de nappe : une zone au nord du secteur peut cependant être concernée par ce risque mais n'impacte que peu le secteur. La commune de Palaiseau est concernée par le PPRI de la vallée de l'Yvette approuvé le 26 septembre 2020 et l'identification des zones d'aléa forte, moyenne et faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	La présence d'anciennes activités ICPE sur la zone appelle à une précaution particulière en matière de gestion de sols. Une attestation sera jointe au permis d'aménager dense (ATTES-AMUR).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	En phase chantier et en phase exploitation, des dispositions sont prises dans la Charte Chantier de la ZAC pour prévenir, éviter et gérer les risques de pollution des sols et des eaux souterraines (2019 - Annexe 14) Le

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, l'opération va engendrer un trafic d'engins lourds (évacuation des déblais, apport de matériaux, ...). Des dispositions sont prises dans le cadre du suivi de chantier pour en limiter les impacts. En phase exploitation, le projet prévoit l'augmentation de 2 418 usagers dont 2 018 employés répartis dans les activités de bureaux, laboratoires, commerces et services et 400 personnes pour de l'hébergement (hôtellerie et
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	En phase chantier, différentes sources de bruit sont identifiées, notamment dans les phases de fonctionnement d'engins lourds. La charte «Chantier propre» preconise plusieurs mesures visant à atténuer les nuisances
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	La commune de Palaiseau est concernée par le PPBE de 4 ^{ème} génération de l'Essonne. Les cartes stratégiques de bruit de type A (Lden) des infrastructures routière du réseau national, départemental et communal qui estiment
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de générer des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le périmètre d'étude n'est pas concerné par des nuisances olfactives significatives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	En phase chantier, la charte chantier vient limiter les vibrations (2019 - Annexe 14). En phase d'exploitation, le projet n'est pas de nature à engendrer de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet est situé à proximité immédiate de la future station «Gare Polytechnique» de la ligne 18. Les impacts vibratoires de cette infrastructure sont limités des la conception grâce aux choix techniques relatifs à la voie et
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Durant toute la durée des travaux, l'éclairage des chantiers créera des émissions lumineuses supplémentaires dans un environnement où la pollution lumineuse est déjà présente (éclairage des espaces
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	En phase exploitation, les nouveaux espaces publics à éclairer et la densification du quartier induisent de nouvelles émissions lumineuses. Cependant ces émissions seront d'intensité usuelle en contexte urbain
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les émissions atmosphériques générées par le projet seront principalement liées au fonctionnement du futur quartier (circulations locales, consommations énergétiques des bâtiments, etc.). Le projet intègre des bâtiments performants sur le plan énergétique, contribuant à limiter ces émissions : bâtiments neufs performants avec des certifications environnementales (BEEFAM)
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de rejets liquides autre que les effluents.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Sans objet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Des dispositions sont prises pour prévenir, éviter et gérer les risques de pollution (preconisations dans les études techniques, Charte Chantier Propre, 2019 - Annexe 14). En phase exploitation, il engendre le rejet d'eaux usées liées notamment au fonctionnement normal des bâtiments. Pour rappel, avec une production estimée d'eaux usées d'environ 36 700 m³/an, soit 100,5 m³/jour, le projet représentera environ 0,017 % de la capacité
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le chantier sera à l'origine de la production de déchets de différentes natures (déchets inertes, déchets non dangereux, déchets dangereux). Ils seront envoyés dans des filières spécialisées en fonction de leur typologie. Les terres excavées devront être évacuées vers une ISDND. Dans sa phase d'exploitation, le projet sera à l'origine d'une évolution des quantités de déchets produites. Les déchets produits seront les déchets
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site du projet Saclay Lab n'est pas situé dans le périmètre d'un monument historique (annexe 7). Il suivra les prescriptions du CPAUPT réalisé en octobre 2016 à l'échelle de la ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique. Par ailleurs, la conception des toitures du projet s'inscrit dans une logique de sobriété environnementale, en cohérence avec les orientations du PLU de Palaiseau et les dispositions de la loi n°
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le secteur de projet abritait les laboratoires de recherche Danone qui concentraient alors plusieurs ICPE. Si la restructuration du site entraîne une cessation totale des installations classées, le secteur reste à dominante économique avec près de 105 000 m² de SDP dédiés aux bureaux et laboratoires et 10 000 m² de logements et hébergement. Le projet s'inscrit également dans la

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

L'aménagement du secteur s'inscrit dans l'aménagement de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique qui se développe elle-même dans le cadre du projet national Paris-Saclay. Lancée en 2009, l'opération d'intérêt national (OIN) Paris-Saclay dont le territoire s'étend actuellement sur 49 communes dans le sud-ouest de l'Île-de-France et a pour vocation d'induire des effets cumulés positifs en matière de création de logements et d'emplois. S'appuyant sur cet ensemble scientifique et économique exceptionnel, le projet de Paris-Saclay entend faire émerger un écosystème de l'innovation de rayonnement mondial, mettant à profit l'ensemble des ressources de la métropole francilienne et mis en réseau grâce au métro Grand Paris Express. Le dossier modificatif n° 2 de la ZAC réalisé en mars 2019 prévoit la programmation

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet de reamenagement de l'ancien site Danone en une operation mixte a dominante d'activites tertiaires et de laboratoires s'inscrit dans la dynamique de la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique qui vise a creer un ecosysteme de l'innovation de rayonnement mondial. Les incidences sur l'environnement du projet apparaissent maitrisees avec pour l'essentiel : - Des incidences sur les risques naturels limitees avec une absence du risque d'inondation mais un secteur concerne par un alea fort de retrait-gonflement des argiles. Les fondations des batiments devront donc prendre en compte ce risque et la desimpermeabilisation des sols permettra une gestion des eaux pluviales a la parcelle. - Des incidences sur les risques technologiques / pollutions et nuisances qui apparaissent maitrisees : si des installations

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des etudes techniques ont ete conduites a l'echelle du projet et de la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique afin d'evaluer ses incidences et de definir des mesures adaptees aux enjeux environnementaux identifies. Elles comprennent notamment un diagnostic ecologique 4 saisons realise par ECO-SPHERE en 2025 (Annexe 11), complete par une note des mesures ERC-A produite en juillet 2026 par TRANS-FAIRE (Annexe 13), ainsi qu'une etude deblais/remblais prevue dans le cadre du permis d'amenager. Concernant le milieu naturel et la biodiversite, les incidences apparaissent globalement maitrisees (Annexe 13). La zone humide de 0,44 ha situee au nord-ouest sera conservee et protegee par des noues paysageres peripheriques constituant une zone tampon. La strate arboree, bien que majoritairement supprimee, fera l'objet de replantations en nombre au moins equivalent. Le bassin artificialise, non reconnu comme zone humide reglementaire mais accueillant plusieurs especes protegees (Grenouille verte, Crapaud commun, Agrion mignon, Phragmite des joncs), sera supprime apres defavorabilisation hors periodes sensibles. Cet impact est limite par la presence, dans un rayon de 500 m, de quatre bassins representant environ 8 000 m² d'habitats de substitution. Pour les autres especes a enjeux (Pipistrelles, Lezard des murailles, Herisson d'Europe et 20 especes d'oiseaux protegees), les mesures prevoient l'adaptation du calendrier des travaux, la limitation des nuisances ainsi que l'installation de gites et de plantations favorables a la biodiversite. Des habitats de report sont egalement disponibles a proximite. La station de Renoncule a petites fleurs sera conservee et balisee en phase travaux afin d'eviter le passage d'engins et le stockage de materiel a proximite. Concernant les sols et la pollution, en raison

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il est estimé que le projet peut être dispensé d'étude d'impact. Le projet est situé dans la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique qui a fait l'objet d'une étude d'impact globale. Sa conception s'inscrit dans les enjeux de ce projet urbain de grande ampleur et prend en compte l'ensemble des aspects sensibles de cette étude.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)